Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
BREVET DES MÉTIERS D'ART
SESSION 2022

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MARDI 14 JUIN 2022

Durée : 02 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie **Histoire** **(6 points)** **ANNEXE 1 À COMPLÉTER** **À RENDRE AVEC LA COPIE**	2/12 à 3/12 3/12
Deuxième partie **Géographie** **(8 points)** **ANNEXE 2 À COMPLÉTER** **À RENDRE AVEC LA COPIE**	4/12 à 9/12 9/12
Troisième partie **Enseignement Moral et Civique** **(6 points)**	10/12 à 12/12

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence :

- *Maîtriser et utiliser des repères chronologiques*. (3 points)

Question 1 : Compléter la frise chronologique (ANNEXE 1 page 3/12 à rendre avec la copie) avec les évènements suivants :

- loi sur la parité aux élections,
- élection du président de la République au suffrage universel direct,
- droit de vote à 18 ans,
- proclamation de la V^{e} République,
- les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles).

Question 2 : Définir la notion d'État-providence.

Compétence :

- *S'approprier les démarches historiques*. (3 points)

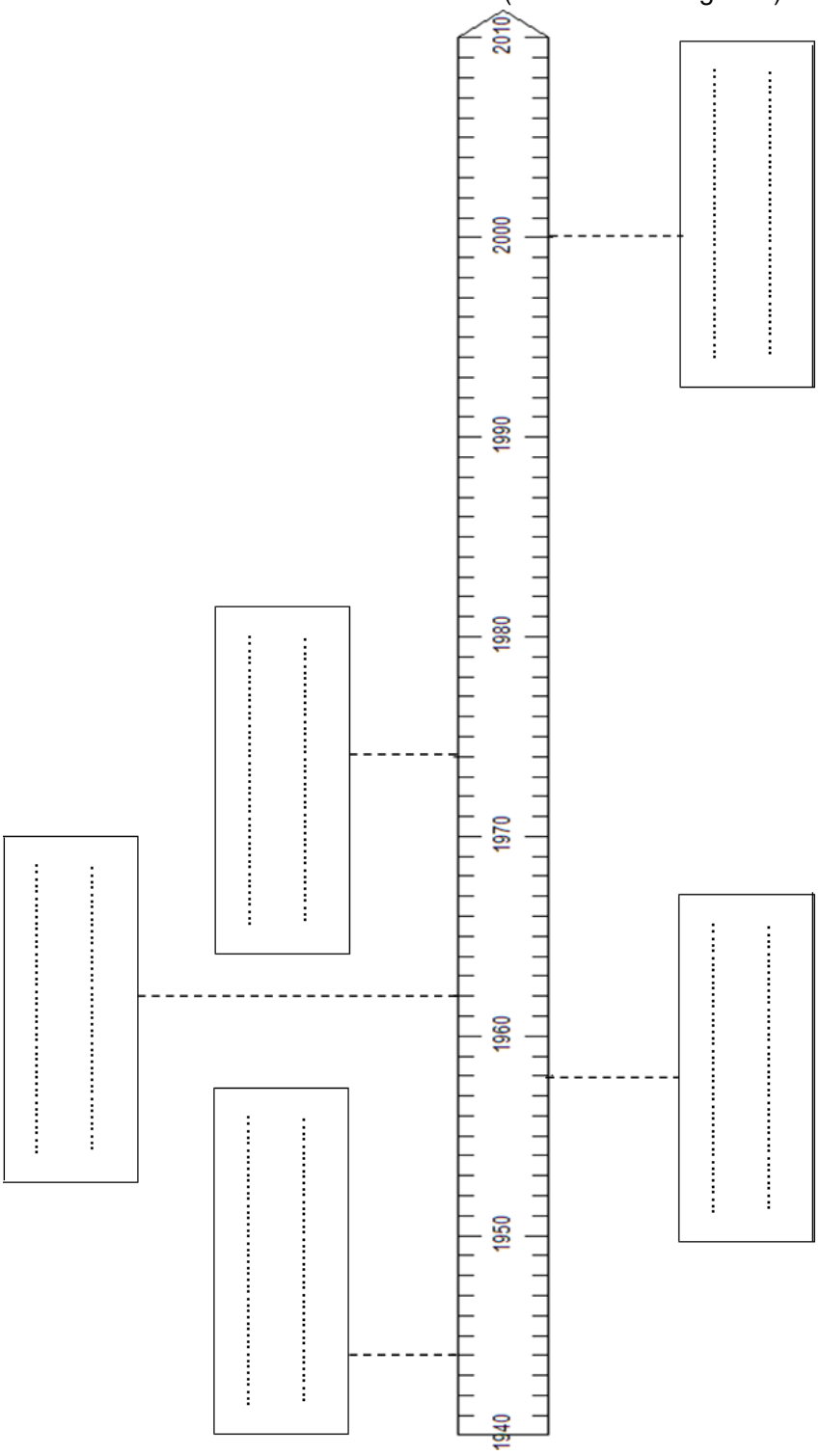
Question 3 : Justifier l'affirmation : « au cours des "Trente Glorieuses", les Français entrent dans la société de consommation ».

Question 4 : Raconter, en quelques lignes, l'évolution de la place des femmes dans la société française depuis 1945.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER
À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter la frise chronologique ci-dessous avec les événements suivants :

- loi sur la parité aux élections,
- élection du président de la République au suffrage universel direct,
- droit de vote à 18 ans,
- proclamation de la V^e^ République,
- les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles).



Deuxième partie : Géographie (8 points)

<u>Thème 2</u> : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

<u>Capacités</u> :

- *Analyser le traitement médiatique d'un aléa ou d'un risque et dégager les limites du traitement,*
- *Situer un risque climatique dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion,*
- *Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire.*

Sujet : Les inondations en Allemagne en juillet 2021

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Cliché du haut : Google earth, 24 mars 2020, Cliché du bas : Nahel B. publié le 14 juillet 2021 sur le site www.notre. planete. info/actualités
Document 2	« Intempéries : au moins 59 morts en Allemagne, appel à quitter Liège en Belgique. », AFP et *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA), 15 juillet 2021. www.dna.fr/faits-divers-justice
Document 3	« Inondations en Allemagne : les autorités locales soupçonnées de négligences par la justice. », *Libération*, 6 août 2021. www.liberation.fr/international/europe/inondations-en-allemagne

Document 1 : Vues aériennes de la municipalité d'Altenahr en Allemagne, avant et après la tempête.

Pendant une tempête, de violentes inondations ont touché la municipalité d'Altenahr, située dans le Land[1] de Rhénanie-Palatinat à l'ouest de l'Allemagne en juillet 2021. La rivière Ahr a inondé la vallée.





: Lit moyen de la rivière Ahr

[1] Land : région administrative allemande

Source : Cliché du haut : Google earth, 24 mars 2020,
Cliché du bas : Nahel B. publié le 14 juillet 2021 sur le site www.notre. planete. info/actualités

Document 2 : Intempéries : au moins 59 morts en Allemagne.

«De violentes intempéries ont touché l'ouest de l'Allemagne ces derniers jours. Au moins 59 personnes sont décédées. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont également été touchés.

Les faits. Pluies diluviennes et inondations ont frappé ce jeudi plusieurs pays européens, l'Allemagne en particulier, où les autorités ont indiqué jeudi soir s'attendre désormais à au moins 59 morts. […]

Des dizaines de disparus près de Bonn. C'est dans l'ouest de l'Allemagne que la situation était jeudi la plus préoccupante. La région Rhénanie-Palatinat a dit s'attendre à 9 nouveaux décès, en plus des 19 déjà répertoriés. De nombreuses personnes sont également portées disparues. Dans le land voisin de Rhénanie du nord-Westphalie, le ministère de l'Intérieur a fait état de 5 corps sans vie supplémentaires retrouvés, portant le bilan dans cette région à "au moins 30 décès".
Le bilan pourrait encore s'alourdir. Ainsi, dans la commune de Schuld, au sud de Bonn, où six maisons en bord de rivière se sont effondrées, la police dénombre entre 50 et 60 disparus. Quatre personnes sont mortes dans cette localité où d'autres maisons menacent de s'écrouler, selon la police de Coblence (Rhénanie-Palatinat).
Les habitants de Rhénanie-Palatinat ont été invités à envoyer à la police des vidéos et des photos susceptibles de fournir des indices sur leurs proches disparus.

Une situation jugée "alarmante" par les autorités. "Nous n'avons jamais vu une telle catastrophe, c'est vraiment dévastateur", a déploré la ministre-présidente de Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer.

Angela Merkel "bouleversée". La chancelière s'est-elle dite "bouleversée" par la gravité des intempéries. "Ma sympathie va aux familles des morts et des disparus", a tweeté, au nom de la chancelière allemande, le porte-parole Steffen Seibert.

Angela Merkel, en visite à Washington, s'est également dite jeudi soir "très profondément touchée" par les inondations. "Je suis très profondément touchée par la souffrance des personnes concernées", a-t-elle affirmé, disant "craindre que l'ampleur réelle de la catastrophe ne soit connue que dans les prochains jours".

Des dizaines de milliers de foyers sans électricité. En Bavière, deux pompiers sont morts en intervention, tandis que deux hommes ont été noyés dans leur cave inondée. "La route (devant le domicile) s'est changée en rivière en furie", emportant des voitures, a témoigné sur la chaîne d'information NTV, Bernd Grumme, habitant de Hagen.
Quelque 135 000 foyers étaient jeudi matin privés d'électricité. Faute de courant, les autorités ont entrepris d'évacuer les près de 500 patients de la clinique de Leverkusen.

Des militaires déployés. Les autorités ont appelé les habitants à rester chez eux si possible et à "se réfugier dans les étages supérieurs si nécessaire".
L'armée allemande va déployer 300 soldats dans les deux États des régions les plus touchées pour participer aux opérations de sauvetage.

"Effet de la catastrophe climatique". La cheffe de file des Verts au Bundestag, Katrin Göring-Eckardt, a dit voir dans ce drame "les effets de la catastrophe climatique".
Ces intempéries sont un "appel au réalisme" : "C'est déjà là, c'est déjà là avec nous", a-t-elle regretté. Elle a appelé à un "changement urgent".»

Source : « Intempéries : au moins 59 morts en Allemagne, appel à quitter Liège en Belgique », AFP et Dernières Nouvelles d'Alsace *(*DNA*),* 15 juillet 2021.

Document 3 : Inondations en Allemagne : les autorités locales soupçonnées de négligences par la justice.

«Moins d'un mois après les pluies diluviennes qui ont provoqué des inondations dévastatrices en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat, la justice allemande continue son travail. Une enquête a été ouverte ce vendredi contre les autorités locales pour négligences.

Après un premier examen de l'affaire, les soupçons se sont confirmés. Le parquet de Coblence (Rhénanie-Palatinat) a ouvert ce vendredi une enquête pour *"*homicide par négligence" contre Jürgen Pföhler, le chef de l'arrondissement d'Ahrweiler (ouest). Cette enquête fait suite à celle déjà lancée en début de semaine sur la gestion des alertes aux inondations. La justice allemande reproche ainsi à Pföhler, membre du parti conservateur de la chancelière Angela Merkel, ainsi qu'à une autre personne non identifiée de l'équipe en charge des crises locales, de ne pas avoir pris les mesures nécessaires en amont des fortes précipitations et des crues dramatiques qui ont suivi pour prévenir les populations.
Alors que plusieurs alertes météorologiques avaient été émises, les autorités locales auraient dû s'occuper de "l'évacuation des habitants de la vallée de l'Ahr qui n'étaient pas encore touchés par l'onde de crue", pointe le parquet : *"*Cette opération – selon les premiers soupçons – n'a manifestement pas été réalisée, n'a pas été réalisée avec la clarté requise ou n'a été réalisée qu'avec retard, d'une manière qui pourrait être accusée de négligence.*"*
Le ministère public rappelle avec insistance qu'il ne s'agit pour l'instant que de soupçons, qui "se fondent naturellement sur un état des connaissances entaché d'incertitudes et de lacunes". "Les enquêtes à mener prendront probablement un certain temps, de sorte qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats rapides ", a-t-il ajouté.»

Source : « Inondations en Allemagne : les autorités locales soupçonnées de négligences par la justice. », *Libération*, 6 août 2021

QUESTIONS

Question 1 : Décrire l'événement qui touche la vallée de l'Ahr en juillet 2021. (Documents 1, 2 et 3)

Question 2 : Réaliser un croquis à partir du fond en ANNEXE 2 (page 9/12) sur lequel figureront un titre, une légende et les éléments suivants :

Niveau atteint par la rivière Ahr en crue - Zones épargnées par les inondations – Zones résidentielles touchées - Voies de communication épargnées - Voies de communication touchées

Question 3 : Lister les éléments qui permettent de qualifier cet événement de catastrophe naturelle. (Documents 1 et 2)

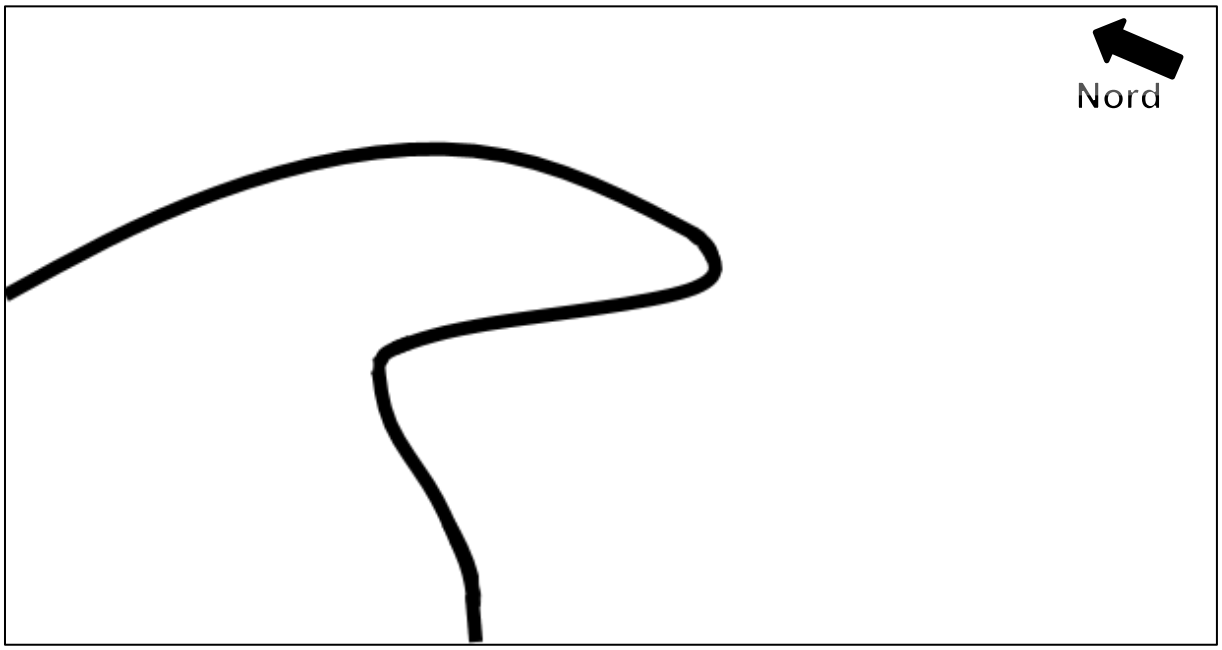
Question 4 : Relever les reproches adressés aux responsables locaux dans la gestion de la catastrophe**.** (Document 3)

Question 5 : Analyser le traitement médiatique des inondations dans la vallée de l'Ahr : aspects de la catastrophe mis en avant, limites de ce traitement.

ANNEXE 2 À COMPLÉTER
À RENDRE AVEC LA COPIE

Réaliser un croquis à partir du fond ci-dessous sur lequel figureront un titre, une légende et les éléments suivants :
Niveau atteint par la rivière Ahr en crue - Zones épargnées par les inondations – Zones résidentielles touchées - Voies de communication touchées - Voies de communication épargnées

Titre : ----------



LÉGENDE

Lit moyen de la rivière Ahr

Niveau atteint par la rivière Ahr en crue

Zones épargnées par les inondations

Zones résidentielles touchées

Voies de communication épargnées

Voies de communication touchées

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Compétences :

- *Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,*
- *Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,*
- *Respecter autrui et la pluralité des points de vue.*

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, pluralisme, responsabilité.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source du document
Document 1	Antoine Fonteneau « Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ? », France info, le 1er mars 2019. www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux
Document 2	Site internet Statista.com, enquête réalisée et publiée en 2019.

Sujet : La démocratie à l'heure du numérique

En démocratie, le développement des usages numériques suscite des interrogations.

Document 1 : Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ?

« [.../...] **La confiance est-elle un pilier de la démocratie ?**
Le système des élections repose sur un principe : celui du choix libre et éclairé du citoyen. Eclairé, cela veut dire informé le plus justement et le plus objectivement possible.
En l'absence de confiance, de certitudes, de faits vérifiés et vérifiables par tous, c'est tout un pan de la démocratie qui s'évapore.
Pour l'avocat Jean-Baptiste Soufron, ancien secrétaire général du Conseil National du Numérique français (CNN), "on a des processus démocratiques qui sont perturbés par des mensonges évidents, des manipulations, de l'agressivité ou de la violence. Même si ces mensonges, ces manipulations, cette agressivité se déroulent en ligne, ils n'en ont pas moins des conséquences très réelles sur les résultats des élections ou sur la qualité du débat public."

Les réseaux sociaux sont-ils coupables ?
L'essor des Facebook, Snapchat et autre Twitter a accéléré la diffusion de fausses informations. L'autre reproche qui leur est souvent fait, c'est la création d'une "bulle de filtre", qui décide de ce que vous allez lire et voir, en fonction de vos goûts. L'algorithme des réseaux sociaux empêcherait un internaute d'être confronté à des opinions contraires aux siennes, à des informations qui ne vont pas dans le sens de ses croyances ou de ses idées.
"Le risque est de développer de fausses croyances, s'inquiète Olivier Ezratty, analyste et consultant en nouvelles technologies. Il est de développer une espèce d'illettrisme numérique qui consiste à croire de plus en plus à des choses qui n'ont aucun fondement scientifique, économique ou même sociologique et à accepter de réduire le rôle de la démocratie."
Cette bulle de filtre peut en outre être alimentée par des organisations ou des États malveillants qui cherchent à manipuler l'opinion.
À l'inverse, les réseaux sociaux ont aussi permis à des mouvements démocratiques de s'exprimer. On le voit en ce moment en France avec les manifestations des "gilets jaunes". On l'a surtout vu spectaculairement en 2011 avec les Printemps Arabes, des révolutions douces ou violentes en Tunisie, en Egypte ou en Libye. Ces mouvements avaient été amplifiés par des appels sur Facebook.

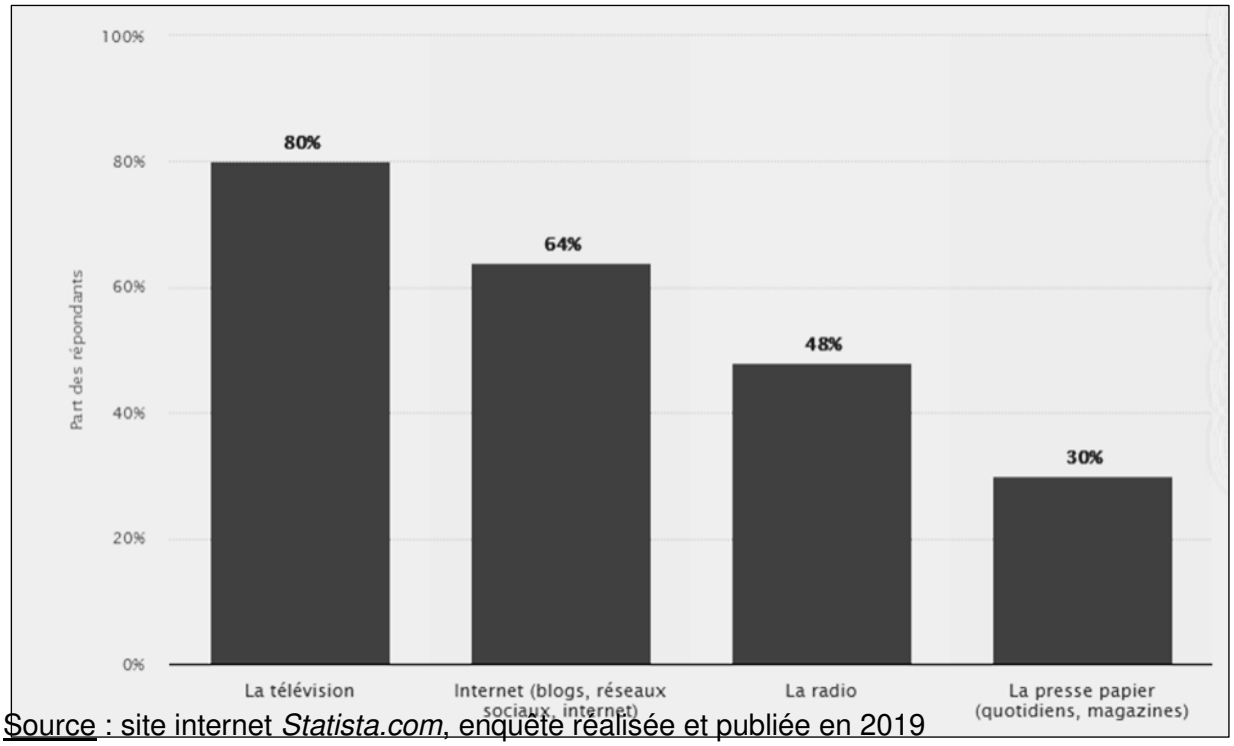
Le numérique peut-il améliorer la démocratie ?
La technologie peut donc parfois se mettre au service de la démocratie. N'importe quel citoyen désormais peut faire entendre sa voix sur Twitter mais aussi avec des pétitions en ligne. Celle sur le climat en France a reçu plus de 2 millions de signatures par exemple, un chiffre inédit. Nombre d'autres pétitions plus modestes ont eu des conséquences concrètes : des décisions politiques, par exemple.[...] »

Source : Antoine Fonteneau « Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ? », France info, le 1er mars 2019.
www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux/

Document 2 : Les moyens d'information en France en 2019.

Sondage réalisé en ligne sur un échantillon de 1024 personnes de 18 ans et plus.

Pour chacun des moyens d'information suivants, pouvez-vous indiquer ceux que vous utilisez le plus souvent pour vous informer sur l'actualité ?



Source : site internet *Statista.com*, enquête réalisée et publiée en 2019

QUESTIONS

Question 1 : Identifier la place du numérique parmi les principaux moyens d'information en France en 2019. (Document 2)

Question 2 : Citer les principaux risques liés aux usages des moyens numériques d'information pour la démocratie. (Document 1)

Question 3 : Expliquer comment « la technologie peut parfois se mettre au service de la démocratie ». (Document 1)

Question 4 : Vous participez à un débat sur le numérique en démocratie. La question posée aux participants est la suivante : « *Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ?* ». Exposer votre point de vue dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes environ. Vous vous appuierez sur vos connaissances et les documents.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.